

PERMANENCES DU BUS DE LA SOLIDARITÉ



CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES D'AVOCATS BÉNÉVOLES

LE BUS « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

S'ENGAGER
PAR CONVICTION
& SOLIDARITÉ

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Retrouvez aussi les avocats bénévoles sur RDV
au sein de permanences organisées dans les locaux
de nos partenaires partout dans Paris !

Plus d'infos et coordonnées des associations sur :
www.barreausolidarite.org

S'ENGAGER
PAR CONVICTION
& SOLIDARITÉ

BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

Tél. 01 44 32 47 37 / 01 80 27 22 63
barreausolidarite@avocatparis.org
www.barreausolidarite.org
www.facebook.com/BarreauSolidarite

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. MAI 2024

BARREAU DE PARIS

et Solidarité

Fonds de dotation



LE BUS « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

5 PERMANENCES GÉNÉRALISTES HEBDOMADAIRES SANS RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE SAUF LES JOURS FÉRIÉS

LUNDI DE 17H À 20H

Angle du boulevard Masséna et de la rue Lachelier, Paris 13^e

(M) 7 (T) 3a (9) Porte de Choisy

MARDI DE 17H À 20H

Devant le 26 avenue de la Porte Montmartre, Paris 18^e

(M) 4 (T) 3b Porte de Clignancourt

MERCREDI DE 17H À 20H

Devant le 4 avenue Marc Sangnier, Paris 14^e

(M) 13 (T) 3a Porte de Vanves

JEUDI DE 17H À 20H

Devant les 116-118 Boulevard Bessières, Paris 17^e
(à proximité du lycée Honoré de Balzac)

(M) 13 14 (T) 3b Porte de Clichy

SAMEDI DE 10H À 13H

Devant le 6 rue Charles et Robert, Paris 20^e

(M) 9 (T) 3b Porte de Montreuil

2 PERMANENCES SPÉCIALISÉES EN DROIT DES ÉTRANGERS ET DROIT D'ASILE SANS RENDEZ-VOUS

Tous les mardis de 13h à 16h

Place de la Chapelle, Paris 18^e

Derrière la station de métro « La Chapelle » de la ligne 2

(M) 2 4 5 (RER) B D E La Chapelle

Tous les vendredis, de 14h à 17h

Avenue de la porte Aubervilliers, Paris 18^e
au niveau du Jardin Anaïs Nin

(T) 3b Porte d'Aubervilliers

ou (RER) E Rosa Parks

PERMANENCE DÉDIÉE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

INFOS SUR

www.barreausolidarite.org

ET PRISE DE RDV POSSIBLE EN ÉCRIVANT SUR
barreausolidarite@avocatparis.org

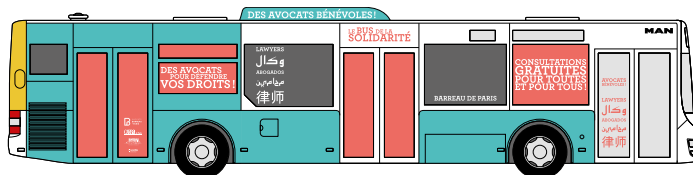
CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PERMANENCES

Trois avocats bénévoles assurent les permanences, dans 3 boîtes séparées afin de respecter au mieux la confidentialité des consultations et le secret professionnel.

Les consultations sont anonymes et gratuites, l'accueil est inconditionnel.

Si l'utilisateur, une fois sa consultation passée souhaite que l'avocat rencontré se charge de la défense de ses intérêts, il existe la procédure de demande de droit de suite qui consiste à lever l'anonymat de l'avocat une fois l'autorisation de droit de suite obtenue auprès du Bâtonnier, permettant ainsi à l'utilisateur de poursuivre le traitement de sa demande avec l'avocat. L'avocat n'est évidemment pas tenu par cette demande et peut refuser de suivre le dossier.

DROITS D'URGENCE



Le « Bus de la Solidarité » est un dispositif mis en place par le Barreau de Paris en 2003, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence.